

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 26 juin, a examiné cinq avant-projets de loi du pays ; arrêté un projet de loi du pays ; arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 34 arrêtés et examiné 26 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.**

### **1. Avant-projets de loi du pays**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant divers aménagements de la taxe générale sur la consommation (TGC), en prévision du passage à taux plein de la taxe au 1<sup>er</sup> octobre 2018.  
> *Voir communiqué détaillé : « TGC ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre fiscal.  
> *Voir communiqué détaillé : « Diverses dispositions d'ordre fiscal ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative aux modalités d'octroi des régimes douaniers et fiscaux privilégiés à l'importation. La mise en œuvre de la taxe générale sur la consommation (TGC) aux taux définitifs fait disparaître les taxes exclusivement perçues à l'importation sauf en matière de protection de marché (exonération de TGI, dans certains cas, complétée d'exonération de droits de douane ou d'autres taxes qui ne disparaîtront pas avec l'entrée en vigueur de la TGC). Les dispositions applicables à ces impositions et à leurs redevables, à partir de 1<sup>er</sup> octobre 2018 ont donc été précisées pour différents secteurs.  
> *Voir communiqué détaillé : « TGC ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre douanier. Parmi ces mesures, la réforme de la taxe de magasinage, perçue par le Port autonome de Nouvelle-Calédonie et recouvrée par les douanes, a été revue et simplifiée. Cette réforme était attendue depuis longtemps par les opérateurs qui éprouvaient des difficultés dans le règlement de la taxe.  
> *Voir communiqué détaillé : « Taxe de magasinage ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays modifiant les régimes spéciaux des droits d'enregistrement en faveur de l'agriculture et portant diverses dispositions d'ordre fiscal et douanier.

> *Voir communiqué détaillé : « Mesures agricoles fiscales ».*

## **2. Projet de loi du pays**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relative à l'efficacité énergétique des équipements, à l'interdiction d'importation d'équipements contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone et à l'interdiction d'importation des ampoules à incandescence ou à halogènes.

> *Voir communiqué détaillé « Efficacité énergétique des équipements ».*

## **3. Projets de délibérations du Congrès**

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de la délibération n° 43 du 30 décembre 2004 relative au dédouanement des envois postaux de faible valeur. Les taux forfaitaires de taxation des colis postaux ont été revus pour tenir compte de la mise en place de la TGC au 1<sup>er</sup> octobre.

> *Voir communiqué détaillé : « TGC ».*

- Dans le cadre de la reconstruction du Pont de la Ouenghi, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant deux opérations foncières à Boulouparis, pour régulariser la situation foncière de la nouvelle emprise de la RT1 (deux lots achetés à la SAS Agrical et un lot concédé par la commune de Boulouparis).

#### **4. Délibérations du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

#### **5. Arrêtés du gouvernement**

##### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'agrément au régime fiscal à l'investissement outre-mer à l'opération résidence universitaire du centre urbain de Koutio à Dumbéa. Cet agrément est délivré pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 104 logements sociaux. La livraison des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2020. Au total, le montant des exonérations fiscales est estimé à la somme de 164 542 203 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds Social de l'Habitat (FSH) au régime fiscal à l'investissement outre-mer pour l'opération « Entre deux Mers Sud », situé à Koutio, commune de Dumbéa. Cette opération immobilière à caractère social consiste en la réalisation d'un lotissement devant accueillir entre 150 et 200 logements. Le montant de l'exonération des droits d'enregistrement et de TGC est évalué à la somme de 43 467 000 F.

##### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance et secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :**

- Dans le cadre de sa politique de promotion de la francophonie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) de 5 650 000 F pour le financement d'un relais de la francophonie à Port-Vila. Le projet est co financé avec la ville de Dumbéa, jumelée avec la ville de Port-Vila, et sera principalement financé par l'AFD (83,5 millions de francs) au travers de la FICOL (facilité de financement des collectivités territoriales françaises), et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la convention tripartite du 21 décembre 2017 jointe à cet effet.

### Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la durée d'un parcours individualisé de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la durée de formation d'un stagiaire agréé au programme « mobilité Québec ».

### Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à deux le nombre de postes ouverts au titre du premier concours sur titres avec épreuve, et à un poste pour le second concours, pour le recrutement de masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à deux le nombre de postes ouverts au titre du premier concours sur titres avec épreuve, et à un poste pour le second concours, pour le recrutement des orthophonistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

### Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'habilitation de M. Emmanuel Roche en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY SE » et de la société d'assurance « GENERATION VIE ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'habilitation de M. Arnaud Senes en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « GAN EUROCOURTAGE ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'habilitation de M. François Petit en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « MILLENNIUM INSURANCE COMPANY LIMITED » et la société d'assurance « ELITE INSURANCE COMPANY LIMITED ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'habilitation de M. Laurent Argouet en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « ZENITH ASSURANCE ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'habilitation de M. Bernard Noirot-Nerin en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « NEUFLIZE VIE ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'habilitation de M. Frédéric Guez en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « FINANCIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED (FACL) ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société « COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS » pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'habilitation de M. Simon Dufour en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « GREAT LAKES REINSURANCE PLC ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'habilitation de M. Philippe Delourme en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « CASUALTY & GENERAL INSURANCE COMPANY (EUROPE) LTD » et de la société d'assurance « CFDP ASSURANCES ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'habilitation de M. Xavier Dagneau de Richecour en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « HDI-GERLING INDUSTRIE VERSICHERUNG AG ».

#### Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de deux millions de francs à l'association Ensemble Pour La Planète (EPLP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de transports aériens et terrestres et les frais d'hébergement (700 000 francs pour 12 jours) de deux spécialistes australiens de l'entreprise « Principes and Practice » pour des opérations de maintenance préventive électronique et mécanique des trois radars qui permettent d'assurer la surveillance des cyclones tropicaux et phénomènes météorologiques en Nouvelle-Calédonie.

#### Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2018 de l'académie des langues kanak (ALK), qui est arrêtée à la somme de 4,2 millions de francs. Cette somme est intégralement portée à la seule section de fonctionnement. Le budget global 2018 de l'académie des langues kanak, ainsi modifié, est arrêté à la somme de 141 231 654 F, dont 134 807 814F en section de fonctionnement et 6 423 840 F en section d'investissement.

**Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 13 511 000 F de subventions d'investissement aux lauréats de l'appel à projet Handi'loisirs. Cinq projets ont été retenus lors de l'appel à projets (sur une enveloppe globale de 25 millions de francs) :
  - Syndicat mixte des grandes fougères : projet de sentier pédagogique (4,37 millions de francs).
  - Ville de Dumbéa : accès à la baignade à la plage de Nouré (3,645 millions de francs).
  - Ville du Mont Dore : accès aux activités socio-éducatives de l'association des Piroguiers du Mont-Dore (3,54 millions de francs).
  - Province Nord : aménagements de sentiers pédestres et de sentiers pour vélo tout terrain (1 million de francs).
  - Province Sud (rouler ensemble) : achat d'un tricycle à assistance électrique pour personnes lourdement handicapées afin qu'elles puissent se promener sur les boucles de Tina ou la promenade Pierre Vernier (960 000 francs).

**Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Nicolas METZDORF en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'assemblée générale d'ENERCAL en remplacement de M. Philippe DUNOYER, et désigné Madame Amel HAMDACHE pour représenter M. Nicolas Metzdorf au comité des finances locales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré d'utilité publique les périmètres de protection des eaux du forage de Pengaï F2 (commune de Poum) et fixé les prescriptions qui y sont applicables. Le forage de Pengaï F2 alimente en eau potable la tribu de Pengaï et sert de ressource de substitution au captage de Naraï pour alimenter, en période d'étiage, la tribu du même nom, soit environ 41 abonnés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 75 millions de francs au Crédit Agricole Mutuel (CAM) pour soutenir l'équipement des exploitants agricoles.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé les propositions de la commission des calamités agricoles de verser des indemnités complémentaires à 21 exploitants suite au passage de la dépression tropicale Fehi, du 28 au 30 janvier 2018. FEHI avait déjà été déclarée accident climatique exceptionnel pour les communes de Boulouparis, Poya, Farino, Sarraméa, Koumac, Yaté, Thio, Kouaoua, Poum, Voh, Houailou, Kaala-Gomen, Hienghène, Ponérihouen, Pouébo, Canala, Ouégoa, Bourail, La Foa et Mont-Dore, par arrêté n° 2018-713/GNC du 27 mars 2018. L'indemnisation est prise en charge par l'APICAN. La CAMA est chargée d'effectuer les versements individuels :

Commune	Nombre de producteurs	Montant d'indemnisation (francs)
Bourail	1	71 588
Hienghène	5	407 143
Houailou	3	92 334
Kouaoua	8	362 146
La Foa	2	74 133
Pouébo	2	96 543
<b>Total (6 communes)</b>	<b>21 producteurs</b>	<b>1 103 887</b>

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu le caractère d'accident climatique exceptionnel et validé l'indemnisation des 80 exploitants agricoles touchés suite au passage du cyclone Hola, du 7 au 11 mars 2018. Six communes sont reconnues sinistrées : Lifou, Maré, Ouvéa, Païta, Mont-Dore et Yaté. L'indemnisation est prise en charge par l'APICAN. La CAMA est chargée d'effectuer les versements individuels :

Commune	Nombre de producteurs	Montant d'indemnisation (francs)
Lifou	38	6 193 185
Maré	26	12 061 348
Ouvéa	1	100 000
Païta	3	3 501 400
Mont-Dore	4	3 025 110
Yaté	8	954 306
<b>Total (6 communes)</b>	<b>80 producteurs</b>	<b>25 835 349</b>

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Mme Zohra BACCOUCHI, adjointe au chef du service des collectivités locales et des établissements publics, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique de la Nouvelle-Calédonie (OCEF), arrêté en recettes à la somme de 6 903 282 917 F et en dépenses à la somme de 6 866 396 734 F faisant apparaître un résultat global excédentaire de 36 886 183 F. Le résultat global cumulé au 31 décembre 2017 est de 441 180 299 F. Il se décompose en un résultat d'investissement cumulé de 139 167 191 F ; et un résultat de fonctionnement cumulé de 302 013 108 F.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2018 de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 516 899 705 F, dont 324 892 327 F en fonctionnement et 192 007 378 F en investissement. Le budget global 2018 de l'OCEF est arrêté en recettes à la somme de 7 582 900 308 F, dont 7 196 466 422 F en fonctionnement et 386 433 886 F en investissement.

### Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais (580 000 F) de Mme Martine Ledrans, épidémiologiste de la direction santé environnement à l'Agence nationale de santé publique France, dans le cadre de sa mission d'expertise sur le domaine de la santé environnementale en Nouvelle Calédonie. Cette mission, qui se déroulera du 9 au 20 juillet 2018, consiste à apporter une réflexion sur les missions du bureau santé-environnement du service de santé publique de la DASS-NC, ainsi que sur le positionnement de la DASS-NC dans le domaine de la santé environnementale.

\* \*  
\*

### Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, 3 avis favorables sur des demandes de cartes de séjour temporaire et 6 avis favorables sur des demandes de cartes de résident permanent. Il a également émis 13 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

### Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet d'arrêté portant désignation des représentants des groupes politiques représentés au Congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission consultative d'experts prévue à l'article 218-1 de la loi organique du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie.